

SARL MIDI-PYRENEES AUDIT**Société de Commissariat aux comptes****Inscrite sur la liste Nationale des Commissaires aux Comptes****Et rattachée à la Compagnie de Toulouse****RCS TOULOUSE 528 566 516****35 rue Bernard Ortet 20 rue Denfert Rochereau****31 500 TOULOUSE 81 600 Gaillac****Tél. / 05 63 57 24 29****RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS****ASSOCIATION CARNAVAL D'ALBI****7 rue Antoine LAVOISIER****81 000 ALBI****COMPTES ANNUELS CLOS LE****31 MARS 2026**

SARL MIDI-PYRENEES AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
Inscrite sur la liste Nationale des Commissaires aux Comptes
Et rattachée à la Compagnie de Toulouse
RCS TOULOUSE 528 566 516
35 rue Bernard Ortet 20 rue Denfert Rochereau
31 500 TOULOUSE 81 600 Gaillac
Tél. / 05 63 57 24 29

Association CARNAVAL D'ALBI
7 rue Antoine LAVOISIER
81 000 ALBI

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'entreprise relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe, qui expose le changement de méthode comptable appliqué sur cet exercice suite au règlement ANC 2022 06 sur la modernisation des états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société ou de cesser son activité ou à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le mandataire social.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

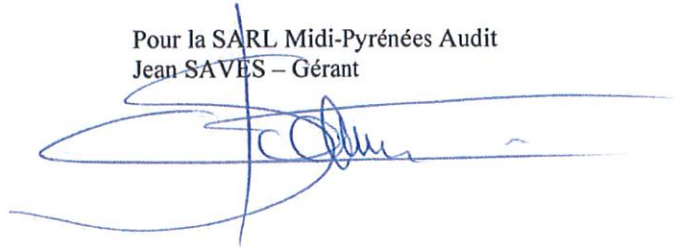
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Gaillac le 8 juin 2026

Pour la SARL Midi-Pyrénées Audit
Jean SAVES – Gérant



Bilan Actif

MIDI-PYRENEES AUDIT SARL

COMMISSAIRE AUX COMPTES

35, Rue Bernard ORTET

Du 01/04/2024 Au 31/03/2025 - Tel. : 05 63 57 21 29

Du 01/04/2024
Au 31/03/2025

État exprimé en €

		Brut		Amortis. Provisions		Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles						
	Frais d'établissement	AA		AB			
	Frais de recherche et de développement	AE		AF			
	Concessions brevets droits similaires	AI	8.139,42	AJ	4.897,42	3.242,00	4.670,00
	Fonds commercial	AM		AN			
	Autres immobilisations incorporelles	AQ		AR			
	Immobilisations incorporelles en cours	AU		AV			
	Avances et acomptes	AY		AZ			
	Immobilisations Corporelles						
	Terrains	BC		BD			
	Constructions	BG		BH			
	Installations techniques, mat et outillage indus.	BK	63.525,95	BL	32.660,91	30.865,04	34.915,03
	Autres immobilisations corporelles	BO	19.239,43	BP	15.453,08	3.786,35	4.277,64
	Immobilisations grevées de droit	BS		BT			
	Immobilisations corporelles en cours	BW		BX			
	Avances et acomptes	CA		CB			
	Immobilisations Financières						
	Participations	CE	105,00	CF		105,00	105,00
	Créances rattachées à des participations	CI		CJ			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CM		CN			
	Autres titres immobilisés	CQ		CR			
	Prêts	CU		CV			
	Autres immobilisations financières	CY		CZ			
	TOTAL (I)	DC	91.009,80	DE	53.011,41	37.998,39	43.967,67
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours						
	Matières premières, approvisionnements	DH	420,00	DI		420,00	
	En-cours de production de biens et services	DL		DM			
	Produits intermédiaires et finis	DP		DQ			
	Marchandises	DT	5.182,01	DU		5.182,01	4.202,97
	Avances et Acomptes versés sur commandes	DX		DY			
	Créances						
	Créances usagers et comptes rattachés	EB	1.056,00	EC		1.056,00	5.228,64
	Fournisseurs débiteurs	EF	121,00	EG		121,00	168,00
	Personnel	EJ		EK			
	Organismes sociaux	EN		EO			713,02
	État, impôts sur les bénéfices	ER		ES			
	État, taxes sur le chiffre d'affaires	EV		EW			
	Autres créances	EZ	1.893,76	FA		1.893,76	12.400,00
	Valeurs mobilières de placement	FD		FE			
	Disponibilités	FH	88.711,81	FI		88.711,81	52.721,96
	Charges constatées d'avance	FL		FM			
	TOTAL (II)	FP	97.384,58	FQ	0,00	97.384,58	75.434,59
COMPTES RÉGUL.	Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III) FT					
	Primes de remboursement des emprunts	(IV) FX					
	Écarts de conversion actif	(V) GB					
TOTAL ACTIF		GF	188.394,38	GG	53.011,41	135.382,97	119.402,26

Bilan Passif

État exprimé en €

État exprimé en €		Du 01/04/2025 Au 31/03/2026	Du 01/04/2024 Au 31/03/2025
Capitaux Propres	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	AA	
	Écart de réévaluation	AC	
	Réserve	AE	
	Report à nouveau	AG	37.315,53
		29	
		AI	5.364,14

M.P.A
MIDI-PYRENEES AUDIT SARL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 35, Rue Bernard ORTET
 31500 TOULOUSE - Tél. : 05 63 57 24 29

CARNAVAL D'ALBI

M.P.A

Compte de résultat - Produits **MIDI-PYRENEES AUDIT SARL**
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 35, Rue Bernard ORTET
 31500 TOULOUSE - Tél. : 05 63 57 24 29

État exprimé en €

		Du 01/04/2025 Au 31/03/2026		Du 01/04/2024 Au 31/03/2025	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	AA	56.994,40		37.772,96
	Production vendue : - Biens	AC			
	- Services	AE	54.954,10		41.761,00
	Montants nets produits d'exploitation	AG	111.948,50		79.533,96
	Production stockée	AI			
	Production immobilisée	AK			
	Subventions d'exploitation	AM	147.824,61		157.400,00
	Dons	AO	24.754,62		12.535,27
	Cotisations	AQ	1.250,00		860,00
	Legs et donations	AS			
	Produits liés à des financements réglementaires	AU			
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
	Autres produits	AW	40.513,07		62.038,00
	Sous-total des autres produits d'exploitation	AY	214.342,30		232.833,27
Total des produits d'exploitation (I)		BA	326.290,80		312.367,23
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)		BC	0,00		0,00
Produits financiers	Participations	BE			
	Autres valeurs mobilières et créances d'actif	BG			
	Autres intérêts et produits assimilés	BI	830,14		853,02
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BK			
	Différences positives de change	BM			
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	BO			
Total des produits financiers (III)		BQ	830,14		853,02
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	BS			27,19
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	BU			2.864,97
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BW			
	Total des produits exceptionnels (IV)	BY	0,00		2.892,16
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)		CA	327.120,94		316.112,41
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		CC	0,00		5.905,13
TOTAL GENERAL		CE	327.120,94		322.017,54

)à

Compte de résultat - Charges

M.P.A
MIDI-PYRENEES AUDIT SARL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 35, Rue Bernard ORTET
 31500 TOULOUSE - Tél. : 05 63 57 24 29

État exprimé en €

		Du 01/04/2025 Au 31/03/2026	Du 01/04/2024 Au 31/03/2025
Charges d'exploitation	Achats de marchandises et de matières premières	CG 23.460,15	33.535,52
	Variation de stock (marchandises et matières premières)	CI -1.399,04	1.617,17
	Autres achats non stockés	CK 35.261,58	32.788,16
	Services extérieurs	CM 36.037,52	32.050,40
	Autres services extérieurs	CO 90.969,48	78.481,75
	Impôts, taxes et versements assimilés	CQ 1.784,07	2.159,11
	Salaires et traitements	CS 78.782,02	94.869,81
	Charges sociales	CU 16.103,79	27.930,76
	Autres charges de personnel	CW	
	Subventions accordées par l'association	CY	
	Dotations aux amortissements	DA 7.648,25	7.669,03
	Dotations aux provisions	DC 29.000,00	7.200,00
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	DE	
	Autres charges	DG 3.880,38	2.462,63
	Total des charges d'exploitation (I)	DI 321.528,20	320.764,34
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		DK 0,00	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	DM	0,00
	Intérêts et charges assimilées	DO 228,60	208,24
	Différences négatives de change	DQ	
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	DS	
Total des charges financières (III)		DU 228,60	208,24
Ch. exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	DW	1.044,96
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	DY	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	EA	
Total des charges exceptionnelles (IV)		EC 0,00	1.044,96
Participation salariés aux résultats (V)		EE	
Impôts sur les sociétés (VI)		EG	
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)		EI 321.756,80	322.017,54
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		EK 5.364,14	0,00
TOTAL GENERAL		EM 327.120,94	322.017,54

CARNIVAL D'ALBI

Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €		Du 01/04/2025 Au 31/03/2026	Du 01/04/2024 Au 31/03/2025
Ressources	<u>Répartition par nature de ressources</u>		
	Bénévolat	80.928,00	
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Total des ressources		80.928,00	FAUX
Emplois	<u>Répartition par nature de charges</u>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations		
Personnel bénévole		80.928,00	
Total des emplois		80.928,00	0,00



ANNEXE

Aux Comptes Annuels

Période du 01/04/2025 au 31/03/2026

M.P.A

MIDI-PYRENEES AUDIT SARL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, Rue Bernard ORTET
31500 TOULOUSE - Tél. : 05 63 57 24 29

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2026 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2025 avait également une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 135 383 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 5 364 €

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il s'en suit les modifications suivantes dans l'enregistrement des écritures :

- Compte 672 porté au compte 6544
- Compte 6718 porté au compte 6544
- Compte 7718 porté au compte 7582
- Compte 79124 porté au compte 649
- Compte 777 porté au compte 747

II. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

II - 1 Actif immobilisé

Le total de l'actif immobilisé au 31/03/2026 est de 90 905 € en valeur brute.

Le total des acquisitions de l'exercice s'élève à 1 679 €.

Le total des amortissements au 31/03/2026 est de 53 011 €.

II - 2 Créances

Elles s'élèvent au 31/03/2025 à 3 071 €. Elles sont toutes à moins d'un an.

II - 3 Disponibilités

Les disponibilités représentent 88 712 €. Elles permettent d'assurer la trésorerie sur le début de l'exercice suivant.



ANNEXE

Aux Comptes Annuels

Période du 01/04/2025 au 31/03/2026

M.P.A

MIDI-PYRENEES AUDIT SARL

COMMISSAIRE AUX COMPTES

35, Rue Bernard ORTET

31500 TOULOUSE - Tél. : 05 63 57 24 29

II - 4 Charges constatées d'avance

Il n'y a pas de charges constatées d'avance au 31/03/2026.

III. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

III - 1 Report à nouveau

Il est de 37 316 € et représente les résultats cumulés des exercices antérieurs.

III - 2 Subventions d'investissement

Elles sont de 16 100 € en valeur nette. Il n'y en a pas eu de nouvelles sur l'exercice.

III - 3 Provision pour risques et charges

La provision pour indemnité de départ à la retraite figure au bilan pour 37 100 €.

Une nouvelle provision de 29 000 € a été comptabilisée sur l'exercice liée aux indemnités de départ à la retraite des trois salariés présents au 31/03/2026.

III - 4 Emprunts

Il s'agit du solde restant dû de l'emprunt (PGE) à taux 0 de 30 000 € contracté le 17/11/2020 sur 72 mois.

III - 5 Dettes

Elles sont toutes à moins d'un an et comprennent les autres charges à payer à hauteur de 1 811 €.

III. COMPTE DE RESULTAT

IV - 1 Produits

Les produits propres à l'association s'élèvent à 182 121 €.

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 145 000 €.

La Quote-part des subventions inscrites à résultat s'élève à 2 825 €. Elle est, pour cet exercice, inscrite au compte 747 contre au compte 777 pour l'exercice précédent.

La mise à disposition des locaux appartenant à la Ville d'Albi (subventions indirectes) a été valorisée et comptabilisée suivant les conventions signées, à savoir :

- Salle de Pratgrausals (Election de la Reine) ;	3 139 €
- Salle de Pratgrausals (loto) :	1 916 €
- Salle de Pratgrausals (1 ^{er} défilé) :	3 415 €
- Salle de Pratgrausals (2 ^{ème} défilé) :	3 415 €



ANNEXE

Aux Comptes Annuels

Période du 01/04/2025 au 31/03/2026

- Salle de Pratgraussals (Carnaval des enfants) :	1 342 €
- Salle de Pratgraussals (Soirée SBKR)	1 239 €
- Bâtiment 7 rue Antoine Lavoisier (atelier et bureau) :	10 671 €
Total :	25 137 €

M.P.A

MIDI-PYRENEES AUDIT SARL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, Rue Bernard ORTET
31500 TOULOUSE - Tél. : 05 63 57 24 29

IV - 2 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat s'élèvent à 2 570 euros

IV - 3 Bénévolat

Valorisation du bénévolat

Charges administratives

5 personnes x 20 h x 12 mois = 1 200 h x 18.00 € = 21 600 €

- Travaux atelier

3 personnes x 7 h x 40 semaines = 840 h x 18.00 € = 15 120 €

Défilés du Carnaval

75 personnes x 8 h x 2 jours = 1200 h x 18.00 € = 21 600 €

Election de la Reine

25 personnes x 8 h x 2 j = 400 h x 18.00 € = 7 200 €

Journées Européennes du Patrimoine

11 personnes x 10 h = 160 h x 18.00 € = 3 168 €

Vide Grenier

16 personnes x 10 h = 160 h x 18.00 € = 2 880 €

Loto

13 personnes x 10 h = 130 h x 18.00 € = 2 340 €

Soirée SBKR

15 personnes x 8 h = 120 h x 18.00 € = 2 160 €

Soirée années 80

15 personnes x 8 h = 120 h x 18.00 € = 2 160 €

Mercredi des enfants

15 personnes x 10 h = 150 h = 2 700 €

Total **80 928 €**

Cette valorisation figure en pieds du compte de résultat.

SARL MIDI-PYRENEES AUDIT**Société de Commissariat aux comptes,****Inscrite sur la liste nationale et rattachée à la Compagnie de Toulouse****RCS TOULOUSE 528 566 516***35 rue Bernard Ortet 20 rue Denfert Rochereau**31 500 TOULOUSE 81 600 Gaillac**Tél. / 05 63 57 24 29*

Association CARNAVAL D'ALBI

7 rue Antoine LAVOISIER

81 000 ALBI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur les Conventions Réglementées, exercice clos le 31 mars 2025

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour l'association des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucunes conventions, déjà approuvée par l'assemblée générale et qui se seraient poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Gaillac le 20 mai 2025

Pour la SARL Midi-Pyrénées Audit
Jean SAVES - Gérant

